

Dans le cadre de la mise à disposition de notre solution, nous faisons appel à des Sous-traitants ultérieurs au sens du RGPD. Ces Sous-traitants exécutent des prestations en lien avec notre activité.

➔ Une liste de Sous-traitants Ultérieurs à jour

Nous maintenons à jour l'inventaire de nos sous-traitants ultérieurs participant à la mise en œuvre de notre solution. Ceux-ci sont situés essentiellement en Europe. **La liste complète de nos sous-traitants ultérieurs et de leurs activités de sous-traitance est mise à jour régulièrement.**

Elle est disponible dans les dernières pages de notre Documentation Technique.

Tout changement de sous-traitant ultérieur est notifié à nos clients. Notre DPA standard contient une clause conforme à l'article 28 du RGPD et aux recommandations des autorités européennes, afin que nos clients puissent émettre des objections à l'égard des nouveaux sous-traitants.

➔ Mise en place des recommandations de l'European Data Protection Board

Nous mettons en place les recommandations 01/2023 de l'European Data Protection Board "EDPB"

Mesures supplémentaires d'un point de vue contractuel

- Des contrats de sous-traitance des données personnelles conformes au RGPD
- Chiffrement des données au repos
- Surveillance des changements réglementaires par les autorités de régulation
- Droit d'audit dans nos DPA
- Adoption d'une politique de confidentialité robuste

Mesures supplémentaires d'un point de vue Organisationnel

- Contrôle de sous-traitants et utilisation de mesures pour sécuriser les transferts, si nécessaire.
- Une équipe chargée de la protection des données et joignable : contact@roomee.io.
- Gouvernance et procédures internes ;
- Une documentation technique et une politique de sécurité qui détaillent nos mesures à jour.
- Formation interne et sensibilisation aux équipes.

➔ Nos sous-traitants ultérieurs sont essentiellement au sein de l'Union Européenne

L'infrastructure principale Roomee est hébergée chez notre partenaire Digital Ocean à Londres et Francfort 



💡 Les sous-traitants ultérieurs sont susceptibles de traiter des données personnelles en dehors de l'UE. Les traitements sont effectués en totale conformité au RGPD et en suivant les recommandations des autorités Européennes.

Ces sous-traitants hors UE sont situés dans des pays classifiés comme “adéquats” et sont certifiés conformes au EU-U.S. Data Privacy Framework (Ex. Privacy Shield). Nous avons réalisé une évaluation d’impact sur ces transferts et appliquons des mesures de sécurité pour protéger les données de nos clients, y compris, le chiffrement en transit et au repos.

→ Liste des sous-traitants

Mongo DB – Dans le cadre de la base de données des informations utilisateurs

- Siège : Dublin 
- [DPA](#) signé avec clauses contractuelles types (CTT)
- Article 9.3 [DPA](#), Certifié conforme au EU-U.S.Data Privacy Framework.
- Mesures de sécurité adaptées pour protéger les données.

Digital Ocean – Dans le cadre de la base de données des informations utilisateurs

- Siege : New York NY 
- [DPA](#) signé avec clauses contractuelles types (CTT)
- Article 4.1 [DPA](#), Certifié conforme au EU-U.S.Data Privacy Framework.
- Mesures de sécurité adaptées pour protéger les données.

One Signal – Notification push

- Siege: San Mateo CA 
- [DPA](#) signé avec clauses contractuelles types (CTT)
- Article 16.e [DPA](#), Certifié conforme au EU-U.S.Data Privacy Framework.

Send grid – envois email

- Siege: San Mateo CA 
- [DPA](#) signé avec clauses contractuelles types (CTT)
- Certifié conforme au [EU-U.S.Data Privacy Framework](#).
- Mesures de sécurité adaptées pour protéger les données.

Google Cloud – Médias + avatars

- Siege: Mountain View CA 
- [DPA](#) signé avec clauses contractuelles types (CTT)
- Certifié conforme au EU-U.S.Data Privacy Framework.
- Mesures de sécurité adaptées pour protéger les données.

Sendbird – Service de discussion instantanés

- Siege: San Mateo CA 
- [DPA](#) signé avec clauses contractuelles types (CTT)
- Certifié conforme au EU-U.S.Data Privacy Framework.
- Mesures de sécurité adaptées pour protéger les données.

➔ Demandes d'autorités étrangères

L'une des inquiétudes les plus fréquentes de la part de nos clients, concerne les demandes d'accès par des autorités étrangères, notamment, des Etats-Unis, en vertu du Cloud Act, de FISA 702 ou EO 12.333 (transfert de données UE-US).

Compte tenu de notre activité en tant que solution SaaS de plateforme de collaboration, les demandes des autorités américaines sont extrêmement hypothétiques. À ce jour, nous n'avons jamais reçu ce type de demandes.

Aux côtés de nos sous-traitants, outre la protection du Data Privacy Framework, nous avons mis en place une politique et un processus interne concernant les demandes gouvernementales d'informations sur nos clients, dont :

- Obligation de contester chaque demande lorsqu'il existe une base juridique pour une telle contestation - Par exemple, sur la base du GDPR
- Obligation, sauf interdiction de la loi, à nous notifier et/ou à l'autorité de surveillance compétente afin de nous permettre, ainsi qu'à nos clients, de demander une ordonnance de protection ou tout autre recours approprié.